

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1307**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Certificat d'esthétique et de conseil de vente

Nouvel intitulé : Esthéticienne vendeuse

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Centre Botticelli - Institut de formation aux métiers de la beauté	PDG S.A. Botticelli, Directeur du Centre Botticelli

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

336t Soins esthétiques du corps

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'esthéticien(ne) exerce en instituts de beauté, parfumeries ou salons de coiffure. Ses activités sont les suivantes :

- Réaliser des soins esthétiques couramment pratiqués dans les instituts soins du visage soins du dos, manucuries, beauté des pieds, épilations, maquillage;
- Conseiller les clients et vendre les produits et les prestations de l'institut ;
- Maintenir la propreté, l'hygiène et l'esthétique de son poste de travail et son environnement.

Le titulaire du titre : - Connaît et maîtrise les techniques de soin du visage, soin du dos, soin pour la beauté des pieds, la manucurie, l'épilation, le maquillage

- Connaît et maîtrise les techniques d'accueil et de conseil des clients en fonction de leurs besoins
- Maîtrise les techniques de rédaction d'une fiche conseil
- Connaît les différents types de peau
- Connaît les produits et leurs principes actifs

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Instituts de beauté, parfumeries avec cabines, salons de coiffure avec cabines.

Esthéticienne vendeuse

### Codes des fiches ROME les plus proches :

D1208 : Soins esthétiques et corporels

### Réglementation d'activités :

Le décret n°98.246 du 2 avril 1998, article 1er autorise le titulaire à exploiter un institut de beauté.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte sept composantes : 1 - Biologie et cosmétologie (examen écrit d'une durée de 30 minutes et épreuves orales ponctuelles) : connaissance des différents types de peau

2 - Culture professionnelle (examen écrit d'une durée de 2h et épreuves orales ponctuelles) : connaissance des produits et des circuits de distribution

3 - Législation du travail (examens écrits et oraux)

4 - Réalisation d'un dossier de recherche portant sur les produits cosmétiques adaptés aux cas dermiques étudiés (rédaction et soutenance orale)

5 - Techniques de recherche d'emploi

6 - Vente d'un produit ou d'une prestation (mise en situation professionnelle fictive et réelle, 30 minutes)

7 - Pratique esthétique (mise en situation professionnelle fictive et réelle, durée 2h30) : soins du visage, épilation, manucurie, beauté des pieds, soins du dos, maquillage.

### Validité des composantes acquises : 1 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	50 % employeurs, 25 % employés, 25 % personnes qualifiées
En contrat de professionnalisation	X	50 % employeurs, 25 % employés, 25 % personnes qualifiées

Par candidature individuelle	X	50 % employeurs, 25 % employés, 25 % personnes qualifiées
Par expérience dispositif VAE	X	Directrice pédagogique et 1 membre du jury d'examen.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : La titulaire de la certification peut accéder à la certification de niveau IV -pratique des techniques esthétiques et gestion des instituts- TH. NSF 336t	

### Base légale

#### Référence du décret général :

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 janvier 2000 publié au Journal Officiel du 13 janvier 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Certificat d'esthétique et de conseil de vente', délivré par le Centre Boticelli - Institut de formation aux métiers de la beauté

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

#### Références autres :

Arrêté du 13 avril 1992 publié au Journal Officiel du 13 mai 1992 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. sous l'intitulé 'Certificat d'esthéticienne et de conseillère de vente'.

Arrêté du 29 novembre 1996 publié au Journal Officiel du 21 décembre 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 5 janvier 2000 publié au Journal Officiel du 13 janvier 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Certificat d'esthétique et de conseil de vente'.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1989 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

En référence à ce décret, les certifications délivrées ne sont plus reconnues par l'Etat à compter du 01 janvier 2006. Seules les certifications délivrées aux candidats inscrits pour l'obtention de la certification avant cette date seront reconnues.

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

35 bénéficiaires du titre par an.

#### Autres sources d'information :

<http://www.centre-botticelli.com>

#### Lieu(x) de certification :

CENTRE BOTTICELLI 6, rue Léon Frot  
75011 Paris

#### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

#### Historique de la certification :

Ancien libellé : - Certificat d'esthéticienne et de conseillère de vente (arrêté du 13 avril 1992 publié au Journal Officiel du 13 mai 1992 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique)

**Certification suivante :** Esthéticienne vendeuse